

Décision

Générale

colonial

Décision n° n° 6 désignant l'Administrateur Pau pour représenter le Commandant de Cercle de Djibouti dans l'action en expulsion contre les sieurs Ali Aden, Saïd Ahmed China et Houssein Mohamed Boulok

n° 6

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
9 septembre 1952

Numéro JO
n° 11 du 01/10/1952

Date du numéro
1 octobre 1952

TEXTE INTÉGRAL

L'Administrateur de la F.O.M. (2° échelon), Pau (Gabriel), est désigné pour représenter le Commandant de Cercle de Djibouti dans l'action en expulsion contre les sieurs Aïi Aden, Saïd Ahmed China et Houssein Mohamed Boulok, respectivement locataires des logements n° 3 et 8 au quartier 5 et n° 8 au quartier 6.